

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 10: ADIJ : au-dessus des frontières

Artikel: L'ADIJ : un instrument de développement économique et de défense du patrimoine économique au-dessus des frontières cantonales

Autor: Savoye, Frédéric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ADIJ: un instrument de développement économique et de défense du patrimoine économique au-dessus des frontières cantonales

Le Jura des sept districts, indépendamment des frontières politiques, appartient à la chaîne jurassienne et doit faire face aux mêmes problèmes spécifiques — régionaux et économiques — qui touchent cette partie du pays située entre Bâle et Genève. Que la situation économique soit bonne ou dépressive — comme c'est le cas aujourd'hui — les traits particuliers de cette vaste contrée rendent indispensable la mise sur pied d'une politique de coopération interrégionale. Celle-ci devient même vitale en période de récession et de mutation.

La frontière politique qui divise aujourd'hui le Jura est une réalité politique. Prendre prétexte de cette réalité pour dresser un rideau de fer économique

entre le canton du Jura et le Jura bernois serait cependant anachronique et antiéconomique. Par conséquent, ou bien l'on maintient et l'on développe les éléments de coopération existants, ou bien on casse tous les ponts en sachant qu'une telle rupture est porteuse de germes économiques négatifs et cumulatifs. Jusqu'à ce jour, l'ADIJ a très largement pris en charge les problèmes économiques de la région jurassienne. Supprimer l'ADIJ reviendrait donc à se priver d'un instrument de coopération que rien ne remplacera. Ce que veut l'ADIJ, sur le plan économique, c'est favoriser les facteurs positifs de développement pour maintenir l'acquis et pour réunir tous les éléments de restructuration.

Les buts économiques de l'ADIJ

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici les buts économiques de l'ADIJ, à savoir la défense des intérêts de la région jurassienne dans tous les domaines touchant :

- au développement de l'économie en général ;
- à l'aménagement du territoire, notamment aux voies et aux moyens de communication ;
- aux problèmes sociaux ;
- à la formation professionnelle.

Ce rappel nous permet tout d'abord de montrer l'importance des problèmes économiques dans les préoccupations initiales de cette association, et ensuite de voir si, dans les circonstances actuelles, ces objectifs restent prioritaires. Afin de répondre à cette interrogation, nous allons sommairement examiner trois éléments, à savoir :

- la politique régionale ;
- les moyens et les pouvoirs de l'ADIJ ;
- l'ADIJ demain.

La politique régionale

Pendant la période de haute conjoncture presque ininterrompue que nous avons connue de 1950 à 1970, les Etats se préoccupaient essentiellement de performances qui se traduisaient par l'évolu-

tion du produit national brut (PNB). Or, la notion de PNB n'a pas de « contenu régional », ainsi que l'a très clairement démontré le professeur Denis Maillat dans le bulletin de l'ADIJ du 7 juillet



PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE
DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES
GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

HELIOS A. CHARPILLOZ S.A.
CH-2735 BEVILARD

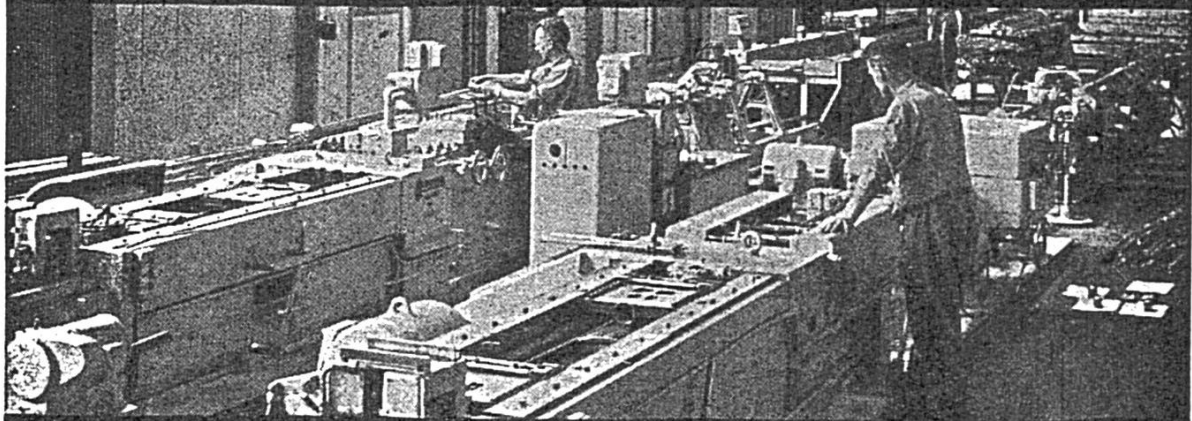
Entreprise générale
Bâtiment
Génie civil
Peinture
Bureau d'architecture
Gérance immobilière



parietti
et gindrat sa

PORRENTROY
BONCOURT
DELÉMONT

BOILLAT SA



laminoirs et tréfileries
spécialistes du laiton et alliages de cuivre
tél. (032) 91 31 31 télégr. Boillat télex 3 41 28
Boillat SA Reconvilier Suisse

1856



LA GÉNÉRALE SA

BOITES DE MONTRES HOLDING
2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1847

1976, qui écrit : « La croissance économique n'a pas été pensée en termes régionaux. »

Cette imprévoyance est compréhensible, puisque presque toutes les régions industrielles marginales ont connu le plein-emploi durant cette période. A l'époque de la haute conjoncture, l'économie jurassienne s'est encore davantage spécialisée et s'est beaucoup plus soucieuse de répondre aux commandes que d'imaginer une restructuration pour une période de dépression à laquelle d'ailleurs personne ne croyait !

Mais quand la récession fit sa réapparition — pour toutes sortes de raisons cumulatives, allant de l'excès de dollars à la hausse du franc suisse, en passant par la crise pétrolière et l'inflation — les régions marginales furent très vite touchées et le furent d'autant plus durement que l'équipement était vieilli et que l'activité économique était marquée par une industrie dominante — l'horlogerie dans le cas du Jura.

En période de récession, les autorités politiques sont paralysées par les contraintes budgétaires. Les investissements industriels et d'infrastructure se ralentissent ou même s'arrêtent. Il est sans doute inutile d'approfondir l'analyse de ce processus. La situation actuelle en montre l'aboutissement. **Il devient donc vital que se manifeste le besoin d'un développement régional.**

Or, qui peut aujourd'hui favoriser le développement régional du Jura ? Les autorités fédérales, bien sûr (arrêté Bonny sur l'aide aux régions économiquement menacées par exemple), les autorités cantonales et les instruments de développement mis en place (délégué au développement économique, service de promotion économique, Fédération des communes, Région Jura). Mais ces efforts doivent être appuyés, complétés et stimulés, d'une part par des initiatives privées, d'autre part par les associations déjà en place.

C'est ici que l'ADIJ peut exercer son activité et cela dans plusieurs directions

qui nous montrent les raisons économiques du maintien de cette association et de sa restructuration :

1^o La marginalisation et la récession, avec toutes leurs conséquences (dépopulation, émigration), font courir le risque d'un isolement en matière de transports. Qu'il s'agisse du maintien des voies de communication, des horaires de chemins de fer, de la politique des transports et de la politique routière, l'ADIJ reste et doit rester un interlocuteur et un instrument de pression. Non seulement l'ADIJ a trouvé dans ces domaines l'une des raisons essentielles de sa création, mais encore a-t-elle acquis une réelle expérience du traitement de ces problèmes complexes et vitaux sur le plan régional. **L'ADIJ, en sa qualité d'institution intercantonale, peut veiller à une politique véritablement régionale des voies de communication. Cet aspect nous semble vital et justifie à lui seul le maintien de l'ADIJ.**

L'ADIJ peut en effet, dans ce domaine des voies de communication, éviter une double catastrophe : une marginalisation plus grande de la région jurassienne et une rupture des communications harmonieuses entre les districts jurassiens.

2^o La période de récession, voire de crise économique que nous connaissons actuellement, oblige les pouvoirs publics — fédéraux et cantonaux — à mettre en place des politiques de soutien aux secteurs économiques les plus touchés. Ces mesures publiques sont connues (arrêté Bonny, aide aux investissements, couverture des risques à l'exportation, mesures fiscales, aide aux régions dites de montagne, etc.). D'autres mesures globales ou sectorielles seront prises. Chaque industriel, chaque commune, chaque district et **chaque région** (par le biais des organisations régionales) doit veiller à ne pas laisser échapper ces mesures de protection ou de promotion.

L'ADIJ peut jouer ici un triple rôle :

a) rôle de centrale d'information à disposition des autorités et des chefs d'entreprises, en collaboration avec

toutes les institutions existantes : autorités, associations professionnelles, entreprises, groupements de défense et de promotion économique, etc. Cette information peut être le fait du bulletin de l'ADIJ, de son secrétariat ou encore de sa commission économique ;

- b) rôle d'instrument de concertation des intéressés et de réunion pour la mise en route des procédures de revendication ;
- c) rôle de centrale de revendication quand une prise de position négative nécessite une telle intervention.

3° D'autres actions doivent encore être prises en charge par la nouvelle ADIJ dans l'objectif d'éviter l'isolement de la région jurassienne et de pallier les conséquences économiques des nouvelles frontières. Dans toute une série d'interventions, l'ADIJ peut appuyer les actions publiques et privées et peut combler certaines lacunes :

- **information** sur la situation économique au niveau régional ; nous pensons en premier lieu au rôle d'information joué jusqu'à ce jour par le bulletin, que rien ne remplacerait au niveau régional ;
- **centrale de documentation** pour la mise à disposition et la diffusion de cette documentation économique provenant des services statistiques des cantons de Berne et du Jura ; l'ADIJ sera la seule institution à pouvoir encore présenter des informations, des statistiques et des études englobant l'ensemble de la région jurassienne, laquelle, ne l'oublions pas, **restera une entité économique homogène** ;
- **réunion** des responsables économiques et sociaux de la région jurassienne pour des concertations, des prises de position communes, une réunion ; par le biais de l'ADIJ pourront réelle défense des intérêts économiques réaliser des rencontres au niveau

des syndicats, des responsables économiques d'institutions privées ou publiques (Fédération des communes du Jura bernois et Région Jura par exemple), d'associations économiques, d'enseignants, d'hommes politiques, etc. ;

- organisation de **journées d'information** sur des thèmes concrets : communications, transports, politique économique régionale, formation et perfectionnement professionnels, politique culturelle ; diffusion des conclusions de ces journées d'information ;
- **prise de position** officielle et publique à l'intention des autorités ou du public, et intervention auprès des autorités pour toute revendication allant dans le sens de la défense des intérêts de la région jurassienne.

Pour toutes ces activités, conçues dans l'intérêt de tous les districts jurassiens et de leurs habitants, l'ADIJ ne pourra être remplacée par aucune autre institution. Ces actions seront entreprises par les organes directeurs de l'ADIJ, par ses commissions spécialisées ou par les organes régionaux responsables. Cette politique ou ces actions auront pour buts de « contrecarrer la marginalisation géographique et économique » des districts et des régions et également de « favoriser leur essor économique et le bien-être de leurs habitants ».

4° Enfin, une nouvelle fonction vitale pourrait être confiée à l'ADIJ. A une époque où certains secteurs industriels sont à la recherche de nouvelles activités répondant à leur vocation industrielle propre, à une époque où est si souvent évoquée la nécessité d'une restructuration, l'ADIJ pourrait, en collaboration avec les milieux industriels et syndicaux, s'engager dans la voie d'études approfondies et d'une politique de recherche. Sa position au-dessus des frontières, sa neutralité et son indépendance lui donnent des atouts pour une efficacité réelle.

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

1861

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

LA JURASSIENNE

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ

Agences et sections dans tout le Jura

Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1853

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1849

Les moyens et les pouvoirs de l'ADIJ

L'ADIJ aura les moyens de remplir ce mandat important. Non seulement elle bénéficie d'une grande expérience, mais encore a-t-elle constitué, au gré des années et des exigences de chaque époque, des instruments de gestion et d'action efficaces.

Les structures de l'ADIJ devront naturellement être revues. Les instruments de travail resteront bien sûr les commissions :

- la commission ferroviaire et routière ;
- la commission économique ;
- la commission des questions conjoncturelles ;
- la commission de formation professionnelle ;
- la commission jurassienne de tourisme pédestre ;
- la commission pour la sauvegarde du patrimoine ;
- la commission pour la protection de la nature ;

et d'autres commissions qui toucheront à différents domaines : social, bois et forêts, culturel, etc.

Mais en plus des commissions spécialisées et des travaux entrepris par celles-ci, des dossiers présentés et défendus, l'ADIJ est parvenue, au fil des années, à nouer des relations très étroites et fonctionnelles avec un très grand nombre

L'ADIJ demain

Nous vivons aujourd'hui l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire économique de nos régions. Non seulement la conjoncture est ralentie, mais encore sommes-nous arrivés à un stade de totale remise en question de nos activités économiques. Privée de centre de décision important et de pôle urbain, à l'écart de la zone de grande industrie, la région jurassienne devra affronter de difficiles problèmes de restructuration, de redimensionnement et parfois de survie économique. A cet impact économique négatif s'ajoute encore une situation politique qui divise une région déjà marginalisée.

d'associations, de groupements, d'institutions et de personnes. Il ressort du rapport d'activité 1978 (bulletin de l'ADIJ d'avril 1979) que l'ADIJ est liée, soit par affiliation, soit par représentation à 37 groupements ou institutions d'ordre économique (les chambres de commerce, les associations économiques régionales), social, touristique ou culturel. Dans ce même rapport d'activité, on relève que l'ADIJ est en relation avec 18 sociétés ou organisations de tous ordres. On doit mentionner encore les relations personnelles, les liens d'amitié qui se sont créés au-dessus des frontières cantonales et même nationales et au-dessus des luttes politiques.

Sans vouloir allonger sur ce point, nous constatons que rien, ni dans le Jura bernois ni dans le canton du Jura, ne saurait complètement remplacer l'ADIJ. Certaines de ses tâches, bien entendu, seront reprises par les autorités et les institutions propres à chaque partie du Jura. Mais la disparition de l'ADIJ pourrait marquer la fin de toute une série d'activités.

Pouvoir moral, l'ADIJ a toujours été un partenaire disponible et un agent de liaison au-dessus des organisations politiques et professionnelles, bref, un partenaire dont on ne saurait se priver.

Dans ce contexte, où se trouve finalement l'intérêt de chaque femme et de chaque homme de ce pays ? En fait, chacun souhaite trouver, dans cette région qui lui est chère, un emploi correspondant à ses goûts et à ses aptitudes, un développement des possibilités de déplacement, ainsi qu'une infrastructure sociale, professionnelle et culturelle.

L'homme entrepreneur, l'entreprise ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, de moyens de transport, d'instruments de perfectionnement professionnel, d'un encadrement financier.

L'intérêt de chaque commune et des responsables politiques de chaque partie du Jura est de conserver des contacts avec une région aussi vaste que possible, tant il est vrai que la division est synonyme de faiblesse, voire, sur le plan économique, d'appauvrissement.

En fait, l'intérêt de chacun (individu, entreprise, syndicat, corporation publique, associations diverses) rejoint l'intérêt général, à savoir : éviter qu'une frontière politique ne devienne une frontière économique, accentuerait encore les facteurs négatifs qui pèsent déjà lourdement sur une région marginalisée, privée de pôle urbain et de centre de décision, et caractérisée par une industrie spécialisée et vouée à l'exportation. Or précisément, l'ADIJ est l'une des seules et sans doute la plus importante

association permettant, sur le plan économique, une véritable défense des intérêts régionaux ainsi qu'une active politique de promotion.

Nous le répétons :

L'ADIJ a toujours été, ainsi qu'elle l'a déclaré solennellement, « le lieu où s'organise le développement économique harmonieux des 7 districts jurassiens ». Elle peut et doit le demeurer pour faire des différences entre Jurassiens, non des causes de conflit, mais des occasions de réflexion et d'action. La conjoncture actuelle est une invitation à de tels échanges pour faire face, comme par le passé, à des problèmes communs.

Travail à long terme, mais qui vaut la peine d'être poursuivi !

L'ADIJ : organe de coordination et de liaison entre les différents acteurs de l'action sociale

L'action sociale englobe la prévoyance, l'aide sociale morale et matérielle, la lutte contre les maux qui engendrent la dépendance (alcool, drogue), ou encore la gestion d'institutions. Jusqu'à ce jour, l'ADIJ a poursuivi sur ce plan les objectifs suivants :

- coordination de l'activité des institutions et services sociaux ;
- collaboration à la création et au développement d'institutions ;
- information du public.

Dans ce domaine, un souci majeur doit servir de guide : le bien des personnes dont l'action sociale s'occupe. C'est la

tâche des assistants sociaux, des personnes bénévoles ou d'autres employés des institutions et services. Cependant, on ne réalise rien sans moyens et c'est sur ce dernier plan que l'ADIJ peut et doit se rendre utile. C'est en effet par l'utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'action sociale qu'on satisfait au mieux les besoins. Cela nécessite études, échanges, réunions de coordination, information, mais surtout volonté de collaborer de la part des partenaires. La crise économique justifie avec une acuité sans précédent ces obligations.

Pourquoi sauvegarder l'ADIJ ?

Ni le Jura bernois, ni la République et Canton du Jura ne peuvent assumer à eux seuls et d'une manière indépendante la prise en charge de tous leurs problèmes sociaux. Cette constatation se fonde sur la réalité des choses : il existe des questions spécifiques qui nécessitent la mise en œuvre de moyens importants pour être résolues.

Prenons par exemple le cas des enfants handicapés dits grabataires : on ne saurait légitimement prévoir une institution pour chacune des parties du Jura, car le nombre de ces enfants n'est, fort heureusement, pas suffisant pour justifier l'investissement à effectuer.

L'action sociale, vue sous ses angles éducatif, psychologique et moral, accorde

une importance primordiale à la langue comme moyen de communication et d'identification sociale. L'utilisation et la maîtrise du langage comptent parmi les instruments essentiels de l'action sociale. En conséquence, la planification en la matière se conforme à l'aire géographique des langues. Les deux parties du Jura sont tournées vers la Suisse romande et cherchent dans cette région du pays les moyens de réaliser leurs objectifs. La nécessité décrite ci-dessus va également dans le sens d'une collaboration indispensable entre les deux Juras.

Les capacités de l'ADIJ

L'ADIJ, de part ses caractéristiques propres, possède un pouvoir moral qui lui permet d'œuvrer sans difficultés dans le domaine de l'action sociale. Elle est en effet au-dessus des organisations politiques et joue un rôle de concertation. De plus, comme l'ADIJ a noué des liens avec de nombreuses organisations privées attelées à la satisfaction des besoins sociaux, ce que nous avons précédemment rappelé, elle bénéficie du fait qu'elle est elle-même un organisme privé. A ce titre, elle ne possède donc aucun pouvoir coercitif sur les autres organi-

Les moyens et les possibilités de l'ADIJ

L'ADIJ peut offrir divers services aux personnes et aux organisations jurassiennes :

- secrétariat et commissions ;
- organe d'information (son bulletin) ;
- documentation.

Ses moyens de base pourraient en outre s'étoffer de séances de coordination.

L'ADIJ pourrait aussi participer, en mettant ses services techniques à disposition des intéressés, au lancement :

- **d'offices sociaux** — un dans le canton du Jura, l'autre dans le Jura bernois — sortes d'organismes d'étude, de planification et de coordination en matière d'action sociale. Ce vœu a

Nous connaissons les revendications exigeant une prise en charge sur place des personnes demandant un soutien institutionnel. Les enfants ou les adolescents handicapés sont en effet coupés de leur famille lorsqu'ils sont placés en Suisse romande. La brisure de ce lien familial va à l'encontre de leur développement personnel. Toutefois, seul un nombre suffisant de personnes de même handicap nous autorise à créer ici les institutions nécessaires. En qualité d'organisme de « partage », l'ADIJ serait par conséquent à même de procéder aux études et propositions utiles.

sations, et ne peut poursuivre ses objectifs qu'en requérant l'adhésion d'autres associations à ses projets.

De part ses relations sur le plan suisse, et romand en particulier, l'ADIJ serait un élément favorisant l'intégration d'une région géographiquement marginale, à nos 7 districts, à la Romandie ainsi qu'à l'ensemble de la Suisse. Toujours en s'appuyant sur ses relations, l'ADIJ pourrait en outre faire bénéficier les organismes jurassiens des avantages découlant de la législation fédérale et des dispositions prises sur le plan suisse.

été l'objet de discussions au sein de la commission sociale de l'ADIJ. Il en existe une préfiguration dans le canton de Neuchâtel : l'Office social neuchâtelois (OSN) ;

- de **services sociaux régionaux**, organismes d'aide sociale à l'échelle du district, effectuant une série d'interventions, de caractère polyvalent. En somme, il s'agirait d'étendre l'aire d'intervention des services sociaux municipaux limités aux chefs-lieux des districts à l'ensemble de ces derniers ;
- **d'actions de formation permanente des travailleurs sociaux** en collabo-

ration avec les écoles d'études sociales de Suisse romande. Ces actions prendraient la forme de stages, de cours de perfectionnement et de recyclage. La formation des bénévoles de l'action sociale entrerait également dans ce genre de préoccupations. En outre, le soutien de l'ADIJ aux étudiants des instituts universitaires et des écoles d'études sociales, sous forme d'aide technique et financière, serait le bienvenu.

La mise sur pied d'un centre de documentation et d'informations sociales irait de pair avec les autres tâches confiées à l'ADIJ. L'aide sociale, de part l'ampleur qu'elle a prise avec le développement des institutions, services et associations, nécessite une connaissance approfondie et détaillée des situations. Ce centre deviendrait le relais régional d'autres organismes suisses à vocation identique.

La planification et la coordination peuvent toucher toute une série de domaines, parmi lesquels il convient de citer :

— la prise en charge des enfants, adolescents, adultes handicapés physiques et mentaux. La politique du placement dans les écoles spéciales, les homes, les ateliers protégés ou les hôpitaux constituerait l'un des aspects autorisant l'intervention de l'ADIJ. Les mêmes questions se posent à propos des problèmes posés par les enfants, adolescents ou adultes présentant des difficultés de comportement : caractériels, délinquants, ou simplement cas sociaux. L'action de l'ADIJ se limiterait ici à offrir ses services et à

organiser sur demande les séances de concertation réunissant les intéressés ;

— l'intégration des handicapés et inadaptés sociaux dans le circuit économique normal, qui doit se concevoir à une échelle dépassant les frontières cantonales ;

— il en va de même des problèmes posés par la drogue et les drogués. Ici aussi, seuls des concertations intercantionales ont des chances d'aboutir ;

— l'ADIJ pourrait jouer le rôle d'une centrale de revendication et de négociation en matière d'action sociale.

Nous le soulignons ici :

Les problèmes sociaux prennent des dimensions toujours plus complexes et étendues. Que l'on songe simplement aux effets sociaux de la crise économique, à la multiplication des cas de délinquance, à la drogue ou à l'alcoolisme. Les questions posées ne peuvent plus être résolues à l'intérieur de la cellule familiale ni même par la commune lorsque celle-ci est de dimension réduite. Ces questions requièrent l'intervention de spécialistes : assistants sociaux, psychologues, éducateurs, médecins et autres. La société ne saurait se concentrer de demi-mesures ou de solutions éphémères. La législation, toujours plus étendue, le prouve.

Dès lors il faut rassembler les forces, économiser les efforts, s'appuyer sur le bénévolat, échanger les expériences. Voilà une tâche que l'ADIJ peut assumer. Voilà une raison nouvelle de maintenir l'ADIJ.

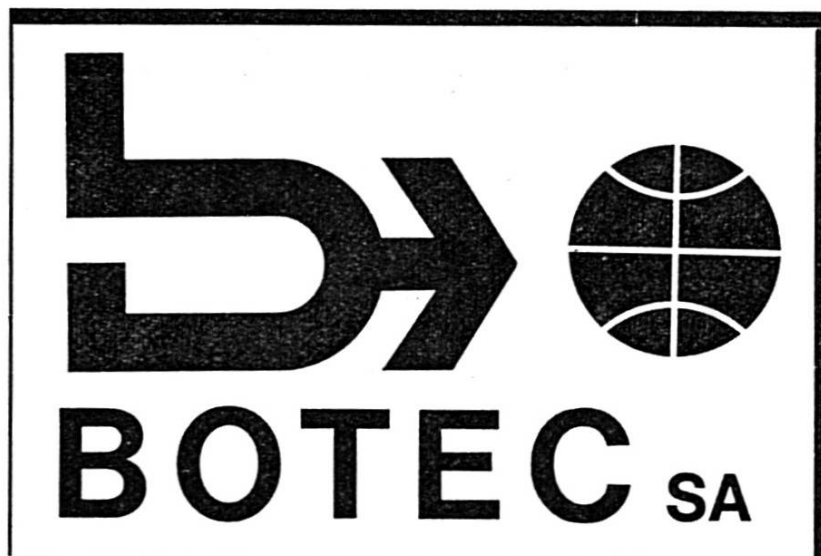
Je souligne aujourd'hui un exemple parmi 12 autres :

La voix d'une de nos commissions

Il ne fait aucun doute que la commission pour la protection de la nature de l'ADIJ tient pour acquis la décision prise à l'unanimité de ses membres de continuer à travailler sur l'ensemble du territoire des six districts francophones du Jura

(le Laufonnais étant en contacts directs avec l'Inspection pour la protection de la nature du canton de Berne). La frontière née des différents plébiscites ne constitue pas un mur imperméable.

AGENCE EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX



CH - 2926 Boncourt
Téléphone 066 75 52 52
Télex 34 626 botec ch

1865

**PATRONS,
CHEFS D'ENTREPRISES,**

nous avons le **PERSONNEL**
que vous recherchez

Tél. 22 74 22



Centrale du travail

INTERIM SERVICE ARBER SA

Delémont - Rue de la Mallière 17

1858

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Roland Broggi 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
GLOVELIER	RESTAURANT DE LA POSTE Salles pour banquets, noces, sociétés - Deux salles à manger accueillantes Bien situé au cœur du Jura	Fam. M. Mahon- Jeanguenat 066 56 72 21
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	La Direction 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi 032 93 10 37
MOUTIER	CASA D'ITALIA Restaurant - Bar - Gril - Pizzeria	Chez Yan 032 93 40 38

1862

Il est par ailleurs indiscutable que la commission pour la protection de la nature, par son activité intense de part et d'autre de la frontière cantonale (et

spécialement depuis le 23 juin 1974), a permis à l'ADIJ de conserver une partie de son autorité.

Objectif premier de la commission pour la protection de la nature

L'objectif primordial de la commission a toujours consisté à nouer des contacts directs avec les communes, contacts qui ont permis d'établir un dialogue constructif. Aujourd'hui, la commission est

considérée comme un interlocuteur valable aussi bien par les communes du canton du Jura que par celles du Jura bernois.

Restructuration de la commission

En juillet 1977, une restructuration de la commission a permis de redéfinir les tâches du bureau et d'établir un contact encore plus étroit entre les groupes Nord et Sud, contact strictement réservé à l'étude de problèmes techniques et scientifiques, à la synchronisation et à la comparaison de ces problèmes.

La commission est désormais organisée comme suit :

- bureau : le président, deux vice-présidents, un secrétaire, un membre ;
- groupe Nord, responsable : un vice-président ;
- groupe Sud, responsable : un vice-président.

Le président est responsable de la coordination de l'activité des deux groupes.

Les responsables des deux groupes concrétisent les décisions du bureau.

La commission pour la protection de la nature aujourd'hui

En 1979, les vues de la commission n'ont pas changé. Elle est prête à réaliser sur l'ensemble du territoire jurassien les objectifs qu'elle s'est fixés dans son programme d'activité 1979.

Deux exemples parmi d'autres :

- l'Année des haies 1979 sera illustrée pratiquement aussi bien dans le Sud que dans le Nord ;
- l'action « vergers - arbres fruitiers » a été pensée en fonction des problèmes communs au Nord et au Sud.

La collaboration qui s'est instaurée entre

la commission et l'Inspection pour la nature du canton de Berne pourrait se poursuivre comme par le passé pour les travaux relevant du groupe Sud, alors qu'une collaboration nouvelle serait mise sur pied avec l'Office des eaux et de la protection de la nature du canton du Jura par le groupe Nord. Cela n'est qu'une question d'organisation et d'attribution des charges. Il en va de même pour les contacts auprès des communes et associations établies dans les deux parties du Jura.

Nécessité de maintenir l'ADIJ

Du point de vue de la commission pour la protection de la nature, l'ADIJ devrait être maintenue pour les raisons suivantes :

1. Il est aisé de constater que les problèmes les plus aigus ou les plus lancinants touchant la protection de la

nature s'internationalisent ou prennent une dimension interrégionale. C'est d'autant plus flagrant dans une région comme la nôtre, car le canton du Jura et le Jura bernois ont un patrimoine naturel commun, que les politiques le veulent ou non. Cepen-

dant, il est évident que les procédures ainsi que les actions concrètes sur le terrain seront différentes de part et d'autre de la frontière. **L'ADIJ pourrait par conséquent jouer un rôle de coordination afin de parvenir à des solutions efficaces.**

2. Cette approche implique l'élaboration d'une conception globale de la nature du Jura tout entier. Sur le plan opérationnel, un dialogue est par conséquent nécessaire entre des personnes qui agissent unilatéralement dans différents domaines (gestion des eaux, forêt, agriculture, travaux publics, etc.). **La commission pour la protection de la nature de l'ADIJ a expérimenté cette méthode de collaboration interdisciplinaire depuis une dizaine d'années.** Cela lui a permis de réaliser des actions valables simplement en évitant des erreurs d'ordre technique au départ ; il ne faut toutefois pas sous-estimer la participation de personnes à la fois compétentes et ouvertes à la discussion critique, bien que cette façon de procéder engendre des conflits avec des intérêts économiques. L'idéal aurait été qu'entre ces intérêts-ci et ceux de la protection de la nature, l'ADIJ puisse réellement arbitrer, et non pas simplement juxtaposer ou offrir des subsides. Il n'est cependant pas impossible d'envisager des voies nouvelles, la mise sur pied d'un dialogue objectif entre protection de

la nature et monde économique. Car que vaut humainement l'économie dans un cadre de vie qui s'effrite ou dans une nature totalement urbanisée ?

3. **L'ADIJ offre une structure permettant aux étudiants en sciences naturelles de s'exercer dans le domaine des applications sur le terrain et d'apporter simultanément et concrètement une contribution à la collectivité. Le fait a été démontré par plusieurs d'entre eux, en collaboration avec la commission pour la protection de la nature.**
4. **L'ADIJ donne une possibilité intéressante de développer et de présenter des idées nouvelles ou différentes de celles préconisées par l'Etat jurassien et par l'Etat bernois dans tous les domaines relevant de la protection de la nature, d'où émulation et participation des communes à la gestion du patrimoine naturel du Jura.**
5. **Le maintien de l'ADIJ faciliterait la gestion des réserves naturelles intercantionales, comme la Chaux et la Gruère.**
6. **Grâce à l'appui financier de l'ADIJ, on pourrait toujours aider certaines sociétés de protection dans leurs actions.**
7. **Chaque année, il serait possible de consacrer un bulletin de l'ADIJ à la protection de la nature.**

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Je n'allongerai pas ! D'autres secteurs de l'ADIJ pourront être retenus dans le même sens que ceux que je vous ai développés.

Ce que nous avons voulu exposer, c'est un exemple résumé du travail de réflexion de personnalités, en collaboration avec la direction, qui connaissent l'ADIJ et qui se sont penchés sur les problèmes de vie et de survie de notre association.

Mais le financement de nos actions, de nos entreprises, de tous nos travaux, de notre administration me demanderez-vous ?

Il va de pair avec nos projets de restructuration de nos commissions et de la mise en place nouvelle de nos activités. Il fait l'objet actuel de discussions déjà entre-

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	Jean Marty 038 51 36 51
SAIGNELÉGIÉ	HÔTEL BELLEVUE Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
SAIGNELÉGIÉ	HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages - Chambres tout confort, très tranquilles	M. Jolidon-Geering 039 51 11 21/22
SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella 039 41 25 46
TAVANNES	HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE Salles pour sociétés, banquets, fêtes de famille	Fam. A. Wolf-Béguelin 032 91 23 14

1863

STOLZ TV

TV - RADIO - HI-FI - ANTENNES COLLECTIVES
SERVICE DE RÉPARATIONS

Delémont	Rue du 23-Juin 22	☎ 066 22 41 13
Moutier	Rue de la Gare 16	☎ 032 93 36 26
Tramelan	Grand-Rue 131	☎ 032 97 57 57

*Ecoutez ses conseils,
Profitez des nôtres...*



Avec notre aide vous pourrez construire sans problème !
Renseignements et conseils gratuits pour crédits de construction
et prêts hypothécaires.

Rendez-nous visite à nos bureaux d'information :
vendredi matin, à Tavannes, Grand-Rue 9
vendredi après-midi, à Delémont, rue des Moulins 12



**CAISSE HYPOTHÉCAIRE
DU CANTON DE BERNE**

Tél. 031 22 72 31

prises, voire à entreprendre suivant votre décision. Il y aura certainement pour l'ADIJ un moment de mise en disponibilité, de calme, de réflexion et de mise en place si vous décidez du maintien de notre association. Son financement fera l'objet de soins particuliers qui devront être présentés lors d'une prochaine assemblée générale. Mais il y aura notamment des sacrifices financiers et de temps importants à consentir de la part de nos membres.

Juridiquement parlant, nous avons examiné l'avenir de l'ADIJ sous divers angles :

- Fédéralisation de l'association.
- Association composée de divers comités directeurs régionaux.
- Partage de l'ADIJ en deux associations bien distinctes.
- Mise en veilleuse de l'ADIJ pour une période donnée.
- Mise en disponibilité de l'ADIJ.
- Maintien de l'ADIJ, mais modifiée.
- Enfin, dissolution de l'ADIJ et partage des biens.

a) **La transformation de l'ADIJ en une fédération**

solution qui impliquerait la création d'au moins deux nouvelles associations régionales qui constitueraient les sections de la fédération, pose, sous l'angle juridique, différents problèmes de principe dont un se heurterait selon toute vraisemblance à une impossibilité d'ordre juridique.

b) **Maintien de l'ADIJ dans sa structure fondamentale**

avec les mêmes membres et sous le nom qui est le sien depuis longtemps, mais avec une modification de son organisation exécutive interne (2 comités directeurs régionaux) demande une très grande réorganisation, mise sur pied de nouveaux cahiers de charges et finalement une administration compliquée et coûteuse.

c) **Le partage de l'ADIJ**

équivaldrait à coup sûr à sa disparition dans quelques années. Qui s'intéresserait encore à une organisation qui n'existerait que sur le papier ?

d) **Mise en disponibilité de l'ADIJ**

c'est ce qu'avait entretenu le comité central en première lecture ; puis, au vu des études faites, des rencontres mises sur pied avec de nombreux juristes, des discussions que la direction a eu avec les instances supérieures de la FJB et du canton du Jura, des échanges de vues et des rapports reçus de la part de plusieurs personnalités, le comité central a fait un pas de plus, il propose le

e) **Maintien de l'ADIJ**

qui, comme dit plus haut :

- **se réorganisera**, se réadaptera aux situations nouvelles créées par le partage du « Jura de 1815 » en, pour l'instant, deux parties ;
- **continuera son activité** peut-être ralentie jusqu'à la prochaine assemblée en raison de ses activités ;
- **mais restera entre-temps bien vivante par ses commissions** qui, dans la mesure des possibilités mentionnées précédemment continueront les tâches déjà entreprises : formation professionnelle, protection de la nature, cours économique, mise sur pied d'étude par la commission des questions conjoncturelles, etc. (un rapport d'activité vous sera remis en fin d'assemblée, si vous acceptez « de faire confiance à l'ADIJ de demain »).

Rappelons, ce que nous ne cessons de répéter, que la notion de région économique ne recouvre pas dans notre pays les circonscriptions politiques communales ou cantonales.

En toute économie libre, la croissance est fonction de l'initiative privée.

Dans notre régime, l'initiative privée économique prend naissance à l'échelle des individus et des communes, donc plus qu'à celle de l'Etat.

Le développement économique du Jura nous paraît donc lié aux structures et aux institutions nationales, ainsi qu'à l'initiative privée et à celle des communes. En effet, l'économie de l'ensemble des sept districts jurassiens est parfaitement intégrée à celle, beaucoup plus vaste, de la région jurassienne, le croissant du Jura de Genève à Bâle. Cet ensemble — la région économique jurassienne — qui exerce un puissant effet d'entraînement sur l'économie du Jura est lui-même étroitement lié à l'économie nationale.

C'est dans ce cadre que l'on peut se demander si un organe consultatif, semi-officiel, groupant les représentants de tous les milieux économiques de cette même région, ne pourrait pas rendre des services en jouant un rôle de relais, de concertation et d'actions communes en rapprochant les idées divergentes par le dialogue, en conservant des points de contact par des rencontres, des séminaires, des colloques.

Conclusions

L'existence de l'ADIJ, à l'instar des autres grandes associations jurassiennes, est remise en question. Ce n'est pas la première fois que dans son histoire l'ADIJ se voit placée devant une telle situation.

Aujourd'hui, l'ADIJ se trouve à un tournant. Les événements politiques que l'on connaît ont des conséquences sur la vie des grandes associations jurassiennes et leur appréciation globale n'est pas encore possible.

La remise en cause due aux circonstances politiques a provoqué une réflexion au sein de l'association. Celle-ci est allée jusqu'à constituer une commission chargée d'étudier l'avenir de l'ADIJ. Placée devant un choix important : se maintenir ou disparaître, notre association s'est laissée imprégnée des préoccupations des hommes et des femmes de ce temps. Elle ne saurait en effet trancher la question qui lui est posée en se plaçant uniquement sous l'angle de sa viabilité politique, elle qui s'est toujours définie apolitique.

Le comité central de l'ADIJ est d'avis que l'association peut et doit être maintenue, moyennant restructuration, car elle répond à un intérêt public qu'aucun ne peut lui contester. Une fois le temps des passions passé, les Jurassiens de toutes tendances trouveront dans l'ADIJ l'organisation indispensable au maintien des échanges, à la poursuite de leur développement économique et à la recherche de solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

La direction de l'ADIJ est convaincue que l'association dont elle a la charge trouvera sa place parmi les organisations qui se partageront le souci de promouvoir les activités humaines de la région jurassienne. Il se trouve en effet qu'aucune structure, publique ou privée, ne peut prétendre englober dans ses préoccupations tous les besoins humains et y apporter réponses. Les diverses organisations existantes ou en voie de constitution se trouvent limitées dans leur champ d'action par leur structure, leur aire géographique d'implantation, leurs buts et leurs moyens.

Dans ces conditions, l'ADIJ trouve naturellement sa justification dans

- a) le fait qu'elle est structurée et implantée à l'échelle de la région jurassienne formée par la Fédération des communes du Jura bernois et le canton du Jura ;
- b) l'option qu'elle a prise de porter son action essentiellement dans le domaine socio-économique ;
- c) le bénéfice qu'elle tire d'une expérience plus que cinquantenaire ;
- d) son refus de s'inféoder à un parti politique ou tout autre mouvement de cette nature.

L'ADIJ peut alors

- être un lieu de réflexion sur les problèmes posés aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui ;
- être un interlocuteur des autorités cantonales et fédérales pour des objets ressortissant de ses compétences ;
- être un organe de documentation et d'information.

La proposition du comité central suivant le préavis de la direction et de la commission « Avenir » est donc la suivante :

Acceptez-vous le maintien de notre association ADIJ, étant bien entendu

- a) que ses statuts seront revus ;
- b) que ses activités, réexaminées ;
- c) que sa structure sera modifiée ;
- d) que ses commissions seront des organes non interventionnistes mais d'étude ;
- e) qu'elle continuera à faire paraître un bulletin ?

Je vous remercie.

F. Savoye

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation en août 1979

En août 1979, et cela pour la première fois depuis octobre 1978, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement reculé par rapport au mois précédent, à savoir de 0,2 %. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 105,2 points, qui est de 4 % supérieur à celui de 101,1 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La régression de 0,2 % que l'indice général a connue en août 1979 est essentiellement due au recul de l'indice

du groupe « chauffage et éclairage » (— 6,9 %). Les prix du mazout ont de nouveau baissé, à savoir de 8,8 % par rapport au mois précédent. Cette diminution des prix du mazout a eu une répercussion de 0,4 % sur l'indice général ; en d'autres termes, sans elle, l'indice suisse des prix à la consommation ne serait que de 1,6 % plus élevé qu'en août 1978.

Le recul de l'indice du groupe « alimentation » (— 0,8 %) s'est aussi fait sentir. On a, par contre, constaté de nettes hausses des indices des groupes « instruction et loisirs » (+ 2 %), « santé et soins personnels » (+ 1,1 % par suite du relèvement des tarifs pour les soins médico-dentaires) ainsi que « boissons et tabacs » (+ 0,5 %).

En revanche, l'indice du groupe « transports et communications » (— 0,5 %) est resté pratiquement stable. Une minime réduction des prix de l'essence (— 0,1 %)